



# L'écho de Subligny

## BULLETIN MUNICIPAL



*Bonne et Heureuse Année 2019*

- ❶ COMMÉMORATION 14-18 :  
« LA CORRESPONDANCE D'UN POILU DE SUBLIGNY »
- ❷ FESTIVAL DE BOUCARD
- ❸ MARCHÉ DE NCEL
- ❹ MARCHÉ DE ST-ROMBLE

*2018 une année riche  
en manifestation*

# Sommaire

P2	Éditorial
P3	Le mot de M. le Maire
P4	Communauté de communes et Pays Sancerre Sologne
P5	Commémoration 14-18 Bal de la Paix.
P6	Commémoration 14-18 (suite)
P7	Commémoration (fin) et autres manifestations Festival de Boucard, tournoi de Ping-Pong
P 8/9	Compte administratif
P 10	Etat Civil et Halloween
P 11	L'école
P 12	L'école (suite), concours des maisons fleuries
P 13	Réunion de conseil
P 14	Réunion de Conseil
P 15	Réunion de conseil
P 16/17	Diaporama
P 18	Réunion de conseil
P 19	Réunion de conseil
P 20	Réunion de conseil
P 21	Les Associations : comité des fêtes et confrérie des Ratafieux
P 22	Les Associations : Amstram Ram et Stréching
P 23	Les Associations : La Jacasserie
P 24	Les Associations : A E J (club des aînés ruraux génération mouvement) et Qi Gong
P 25	Les Associations : La Société de pêche
P 26	Les Associations : Conviviales du Pays Fort et Agad'on
P 27	Moments chaleureux
P 28	Fête des voisins Météo, travaux dans la commune
P 29	Incivilités
P 30	Info en vrac
P 31	Info en vrac
P 32	Adresses utiles

## Éditorial :

Notre société se transforme rapidement, irrémédiablement dans de très nombreux domaines.

Le monde rural semble de plus en plus se déconnecter des grandes métropoles (transports, services publics, couverture numérique... etc)

Les politiques publiques fondées sur des logiques d'aménagement national se recentrent aujourd'hui sur des choix budgétaires.

Les outils numériques sont vecteurs de nouvelles opportunités pour les citoyens, les territoires et les administrations. Encore faut-il qu'une volonté politique permette à chacun d'être correctement doté pour rester dans le train. Dans ce cadre, c'est à Berry numérique » que le projet d'aménagement numérique a été confié. L'aménagement numérique est un projet structurant, qui va toucher toutes les communes, du territoire donc tous les habitants de la CDC ( communauté de communes). Sauf que, sauf que, le projet présenté pour la CDC vise une couverture de 80%. Pour les 20% restant (dont fait partie SUBLIGNY) dans la mesure du possible, les solutions adaptées seront :

. une montée en débit cuivre, ou, une montée en débit radio, ou, le satellite en dernier recours.

Pourtant la configuration idéale serait d'amener la fibre optique pour tous, mais la réalité économique ne le permet pas. Il a fallu prioriser. Malheureusement la priorité n'a pas enveloppé Subligny et 5 autres communes .

43 voix ont approuvé le projet, 2 se sont abstenus, et 4 voix se sont opposées. (Dont la commune de Subligny) . Solidarité et fraternité deviennent alors des coquilles vides. !!!

Cependant, la politique de la CDC ne se résume et heureusement à la couverture numérique. Dans de nombreux autres domaines, les habitants peuvent constater de réels progrès notamment dans le cadre de la politique sociale ( Crèches), actions culturelles (avec le PACT : projet d'action culturelle du territoire) etc...

La municipalité de Subligny fait de son mieux pour défendre les intérêts de ses habitants qui souvent ne connaissent que la partie émergée de l'iceberg.

Les temps changent, notre société se transforme rapidement, irrémédiablement dans de très nombreux domaines !!!!!.

Restons vigilants.

T.FREVILLE



## *Le Mot du Maire :*



Bonjour à toutes et à tous.

Notre 20<sup>ème</sup> bulletin municipal vous arrive en même temps que nos vœux de bonne et heureuse année 2018.

2017 aura vu la mise en place de notre nouvelle communauté de communes qui englobe désormais 36 communes. Cette nouvelle structure ne sera vraiment opérationnelle que dans le courant de l'année 2018, car de multiples réunions ont été nécessaires pour harmoniser les différentes compétences des 3 anciennes « Com. Com. ».

Pour 2017 nous avons engagé des travaux de maçonnerie pour refaire le mur de soutènement de la cour de l'école, celui-ci menaçait de s'écrouler et après consultation, l'entreprise MHA a réalisé ces travaux.

En fin d'année nous avons également procédé à des travaux de point à temps sur différents tronçons de routes communales ainsi que sur l'accès à notre cimetière, c'est l'entreprise Marc Galliot qui a réalisé ces interventions.

Le problème de nos petites communes reste le financement. Les dotations de fonctionnement sont en baisse et les dépenses en augmentation constante. Malgré tout, notre budget est équilibré et les bases communales d'imposition n'ont pas augmenté.

Je vous laisse à la découverte de notre bulletin, je remercie particulièrement Thierry Fréville et Marie- France Forest pour leur implication dans cette parution, merci à mes adjoints et conseillers municipaux pour leur bénévolat, fleurissement, décorations, entretien, participation aux diverses manifestations.

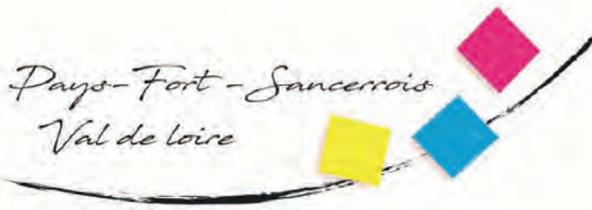
*A toutes et à tous bonne lecture, vos réflexions et encouragements seront toujours les bienvenus.*

Yves BOUTON



*M le Maire est décoré de la médaille d'honneur Régional ,Départemental et Communal échelon Argent, pour 20 ans au service de la municipalité.*

*M Bouton Maire et M Bagot  
Conseiller Départemental*



## La Communauté de communes

La communauté de communes Pays-Fort, Haut Berry Val de Loire, Sancerrois prend progressivement sa vitesse de croisière. De nombreux dossiers y sont traités concernant chaque habitant de ce territoire parmi lesquels :

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

L'assainissement non collectif désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Le Pays Sancerre Sologne qui exerçait cette compétence pour le Pays Fort l'a restitué aux communes en septembre 2018. Pour que les communes puissent voir perdurer ce service, il a été décidé que la communauté de communes crée un service commun. La commune de Subigny a adhéré à ce service. Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de favoriser l'exercice de commissions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leur mission.

La communauté de communes met aussi à disposition un service commun dans le domaine de l'assainissement non collectif. (V P20 les tarifs, réunion de conseil de Novembre).

Le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondation).

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018. Cette réforme permet de concilier urbanisme et prévention des inondations par une meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, notamment à travers les documents d'urbanisme et par la gestion des ouvrages de protection mais aussi concilier urbanisme et milieu aquatique en facilitant l'écoulement des eaux et en gérant des zones d'expansion des crues. Dans le cadre GEMAPI, les actions portent sur l'aménagement des bassins versants ; l'entretien de l'aménagement des cours d'eau, lacs, canaux et, la défense contre les inondations ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soit pas aggravées par la présence d'embacles.

Cette nouvelle compétence a et aura un coût non négligeable.

## Le Pays Sancerre Sologne

Le Syndicat du Pays Sancerre Sologne met en place à partir de cette fin d'année 2018 un SCoT (Schéma de cohérence territoriale), vaste travail, vaste chantier.

Un SCoT est un document de planification intercommunale. Il définit l'aménagement du territoire dans la perspective de son développement durable (économique, environnemental et social). Il est destiné à servir de cadre de référence aux actions publiques dans les domaines de l'habitat, du développement économique, des déplacements... Il définit une stratégie d'aménagement de l'espace pour les communes du territoire.

Le SCoT est un document de planification stratégique intercommunal à l'horizon de 15 ou 20 ans révisable tous les 6 ans. Il est conçu sur un principe d'équilibre entre le renouvellement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels, agricoles et des paysages. (à suivre)

Autre compétence : le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015 2020 qui entre autre permet d'aider certaines communes ou particuliers en fonction du dossier présenté.. Ainsi, la commune de Savigny en Sancerre perçoit une subvention pour la mise en place d'un cabinet médical sur la commune.



# COMMÉMORATION



# 14/18

## LE CENTENAIRE

La guerre 1914-1918 fut particulièrement meurtrière, plus de 10 000 000 de morts.

La commune de Subigny, se devait de rendre hommage à (ces), ses poilus vaillants combattants qui ont payé un lourd tribut, 34 d'entre eux sont morts au front, sans compter les blessés.

A travers de nombreuses manifestations, les associations : « Agad'on », « La Jacasserie » le comité des fêtes, ainsi que la Municipalité ont rendu un émouvant hommage tout au long de cette année 2018 pour le centième anniversaire de l'armistice.

### *Bal de la paix 23 juin 2016*



*Plantation symbolique du tilleul de la paix*



*Un 2 roues d'époque !!!!*



*C'est par un bal, le Bal de la paix organisé par le comité des fêtes et par la plantation symbolique d'un tilleul que commencèrent les manifestations du centième anniversaire de l'armistice de la guerre 14-18.*

### *Pièce de théâtre 23 septembre 2018*



Grâce à l'aide du Conseil Régional, la « Compagnie des transports imaginaires » a présenté la pièce de théâtre : « loin de Verdun »



# 14/18

## LE CENTENAIRE

### *Veillée commémorative 13 octobre 2018*



La salle des fêtes était complète pour la veillée.

Un peu plus de cent personnes ont assisté à la veillée commémorative consacrée à la grande guerre 14-18.

Henri Mellot de Subigny a été honoré à travers la centaine de lettres qu'il a écrites durant les 4 ans de cette abominable guerre.

Une grande partie de sa famille était présente à cette occasion.

M<sup>me</sup> Vigreux Marie –Françoise a évoqué son souvenir de petite fille quand elle défilait à ses côtés le 11 novembre, expliqué comment son mari a fait un travail remarquable concernant la mise en forme de tout ce courrier.

6 personnes ont lu alternativement une quarantaine de lettres retraçant le déroulement de la guerre. Lettres projetées sur grand écran en alternance avec des photos de guerre provenant de cartes postales.

Un hommage personnalisé a été fait à chaque poilu de Subigny mort pendant le conflit.

Cette soirée particulièrement appréciée s'est terminée par bons nombres d'échanges autour du verre de l'amitié agrémenté de gâteaux réalisés par des bénévoles des associations de Subigny.



Henri Mellot et sa descendance.



Les musiciens et une partie des lecteurs en arrière plan.

### *Exposition 2 au 11 novembre 2018*



Une exposition remarquable sur les blessés de la grande guerre mise en place par « La jacasserie » s'est tenue à la salle des fêtes.

De nombreux visiteurs ont parcourus les nombreux panneaux et le document audiovisuel notamment, avant la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts.

# Autres manifestations

## Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie du 11 novembre n'avait pas connu autant d'affluence depuis fort longtemps.

Il est à noter que pour le centième anniversaire de l'armistice, municipalités et associations se sont mobilisés pour mettre en place un grand nombre de manifestations destinées à mieux connaître ce conflit et à honorer les 34 Poilus de Subigny morts au champ d'honneur ainsi que les nombreux blessés..

Aussi, de nombreuses personnes ont visité l'exposition : « Blessés de guerre à l'honneur », avant de participer à la cérémonie sur la place du village devant le monument aux morts.

Après l'allocution de M le Maire, et l'intervention de M<sup>me</sup> Agnès Sinsoulrier-Bigot Vice présidente du Conseil régional centre-Val de Loire, Les enfants de la classe du cours préparatoire sous la conduite de leur professeure des écoles, ont chanté « La Marseillaise », puis ont déposé une pelletée de terre au pied du tilleul de la paix, symbole d'entente entre les peuples pour que pareil drame ne se reproduise plus.

Le restaurant le St Romble reçu ensuite les participants pour le verre de l'amitié



Les enfants de l'école chantent « La Marseillaise »  
Rassemblement au monument aux morts



## Festival de boucard, 7 juillet 2018

Le festival de Boucard a quitté son lieu de prédilection :: la grange du château de Boucard depuis l'année 2017 et est parti à la découverte du patrimoine religieux rural du Pays-Fort.

Ainsi le premier des 4 concerts a été accueilli à l'église St Pierre de Subigny le samedi 7 juillet . Les artistes Thomas LEULEU ( Tuba) et Xavier CHATILLON (Violoncelle) se sont produits devant un public nombreux.

André Langeron avait préalablement invité les personnes intéressées à une visite commentée sur l'histoire de l'église.



Thomas  
LEULEU et  
Xavier  
CHATILLON



Visite de l'église extérieur et intérieur par André Langeron.

Les spectateurs furent nombreux à assister au concert

## Le tournoi de Ping-Pong, 2 avril 2018

Le tournoi de ping-pong de Subigny se déroule chaque année à la pentecôte. Progressivement, il a réussi à drainer un nombre conséquent de joueurs et devient un événement incontournable.



# Vue d'ensemble du 20

## SECTION DE FONCTIONNEMENT\*\*

\*\* Qu'est-ce qu'une section de fonctionnement ?

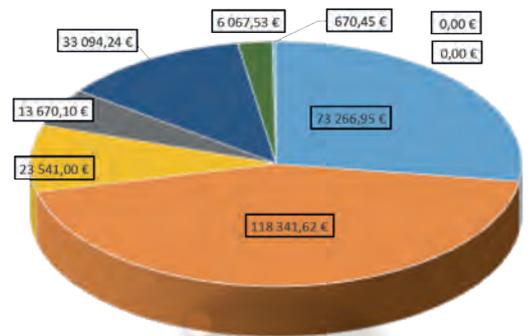
Englobant les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services municipaux, la section de fonctionnement est essentiellement alimentée par les impôts, taxes, dotations et participations de l'Etat.

Elle permet à la municipalité de rémunérer le personnel communal, de régler les charges sociales et d'assurer les différents frais liés au fonctionnement quotidien des services.

\* FNGIR : suite à la réforme de la taxe professionnelle, il s'agit d'un jeu d'écriture -Alimentation et redistribution- des Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (que l'on retrouve donc en dépenses et en recettes)

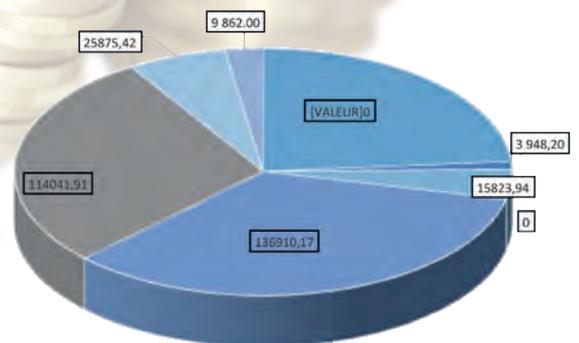
### DÉPENSES

CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
011 - Charges à caractère général	101 718,00 €	73 266,95 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	133 100,00 €	118 341,62 €
014 - Atténuations de produits	23 541,00 €	23 541,00 €
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	17 094,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	59 401,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 920,10 €	13 670,10 €
65 - Autres charges de gestion courante	33 584,00 €	33 094,24 €
66 - Charges financières	6 100,00 €	6 067,53 €
67 - Charges exceptionnelles	671,00 €	670,45 €
<b>TOTAL :</b>	<b>379 129,10 €</b>	<b>268 651,89 €</b>



### RECETTES

CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	95 129,10 €	95 129,10 €
013 - Atténuations de charges	4 169,00 €	3 948,20 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 234,00 €	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 395,00 €	15 823,94 €
73 - Impôts et taxes	140 888,00 €	136 910,17 €
74 - Dotations, subventions et participations	103 314,00 €	114 041,91 €
75 - Autres produits de gestion courante	21 000,00 €	25 875,42 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	9 862,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>379 129,10 €</b>	<b>401 590,74 €</b>



**EXCEDENT de clôture (tenant compte du résultat de l'exercice précédent) : + 132 938,85 €**  
**SOLDE REEL de l'exercice 2017 (recettes réelles - dépenses réelles) : + 37 809,75 € (401 590,74 - 95 129,10) - 268 651,89)**

SUBVENTIONS 2017 : Total de 2 521 euros

Priorité aux associations communale Comité des fêtes : 788 € + 180 €, ESPERANCE ET JOIE : 100 €, LA JACASSERIE : 100 €, LES CONVIVIALES : 100 €, LE GARDON (Sté de pêche) : 100 €, Ass cantonale pour le COMICE AGRICOLE : 700 €, Ass sportive et scolaire des écoles Savigny/Subligny : 453 €

# compte administratif

## 17

### SECTION D'INVESTISSEMENT\*\*

\* Qu'est-ce qu'une section d'investissement ?

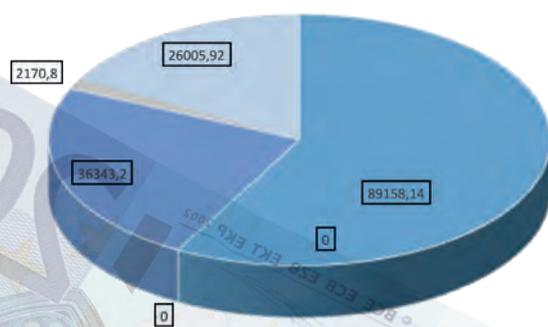
Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achat de matériels durables, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux de voirie... Elles comprennent également le montant de remboursement en capital des emprunts.

Les principales recettes d'investissement sont les subventions de l'Etat, du Département, de la Région et/ou de l'Europe pour les travaux/achats réalisés et le F.C.T.V.A. \*\*

Les recettes d'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements.

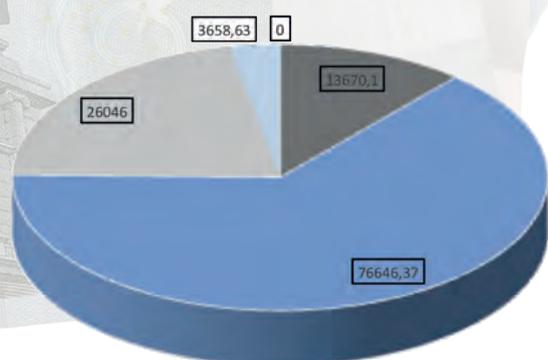
### DÉPENSES

CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	89 158,14 €	89 158,14 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 234,00 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	9 329,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	40 737,00 €	36 343,20 €
20 - Immobilisations incorporelles	2 171,00 €	2 170,80 €
21 - Immobilisations corporelles	48 434,10 €	26 005,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>191 063,24 €</b>	<b>153 678,06 €</b>



### RECETTES

CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
021 - Virement de la section de fonctionnement	59 401,00 €	0,00 €
024 - Produits de cessions	9 750,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 920,10 €	13 670,10 €
041 - Opérations patrimoniales	9 329,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont F.C.T.V.A. **)	77 880,14 €	76 646,37 €
13 - Subventions d'investissement	26 046,00 €	26 046,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 737,00 €	3 658,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>191 063,24 €</b>	<b>120 021,10 €</b>



**DEFICIT de clôture (tenant compte du résultat de l'exercice précédent) : - 33 656,96 €**  
**SOLDE REEL de l'exercice 2017 (recettes réelles - dépenses réelles) : + 55 501,18 € (120 021,10 - (153 678,06 - 89 158,14))**

\*\* F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la T.V.A. :

La commune n'est pas assujettie à la T.V.A. Elle paie ses dépenses T.T.C. et l'Etat lui reverse une partie de la T.V.A. deux ans après (16,404 %) uniquement sur les frais d'investissement.

Une convention a néanmoins été passée avec la Préfecture pour pouvoir récupérer les frais plus tôt, compte tenu de la conjoncture actuelle.

En 2017, 8 599,23 € représentent le remboursement d'une partie de la T.V.A. sur les factures d'investissement réglées en 2016.

Depuis 2016, certaines dépenses de la section de FONCTIONNEMENT sont néanmoins prises en compte pour le calcul du F.C.T.V.A. (soit 1 233,85 € versés en 2017 sur les dépenses de 2016)

# Nouvelles de l'état civil 2018...

## Naissances:



Le 05 mars :  
**Ana LALAISSON**  
Parents : Guillaume  
et Lauriane LALAISSON,  
domiciliés au  
Chezal Charpy



Le 02 octobre :  
**Océane CHOLLET**  
Parents :  
Romain CHOLLET  
et Elise BEDOUEY,  
domiciliés 1, rue  
de la Marnière

Aux heureux parents, nous formulons nos vives félicitations.

## Mariages :

Le 03 mars :  
Aurélien NETTE  
avec A  
urélie FARCINADE,  
domiciliés  
au Colombier



Le 23 juin :  
Francis VERDENAL  
avec Alexandrine  
ALLARD,  
domiciliés au  
Chezal Charpy

Tous nos vœux de bonheur aux mariés !

## Décès : 4 décès sont à déplorer en cette année :

- 1) Le 14 janvier : Geneviève MARTIN, née MAES, décédée à l'âge de 82 ans, domiciliée à Bertrou.
- 2) Le 24 mars : Robert MARCOUX, décédé à l'âge de 94 ans, résidant au Grand Moulin
- 3) Le 07 mai : Camille GITTON, décédé à l'âge de 88 ans, domicilié au Grand Moulin.
- 4) Le 28 septembre : Renée RIFFAULT, née ROY, décédée à l'âge de 92 ans, domiciliée rue de la Prée.

Nos sincères condoléances aux familles des défunts.

## Halloween

Il arrive parfois de croiser des êtres étranges dans certains hameaux de notre village.



Halloween à Bertrou.

# L'école

## L'Année scolaire 2018-2019 :

De haut en bas, de gauche à droite, accompagnés de Madame Claire MONTAGU, enseignante :

- Nathan Chollet, Mathis GUIGNET BODIN, Aloïse CAÇAT, Mathieu INGELAERE, Léana MADI LE GALL, Nathan VAN-GEEL, Jade CANOINE FIDALGO, **Raphaël BARBIER**, Timéo GUILLEMET, Evangéline PRUNIER, Nohan RENARD, Shanice FALLONE, Timothé PIGET, Samuel RENAT, Mathéis COURATIER.

N.B. : **En gras** : un élève Sublinien seulement cette année.



## Activités scolaires 2017-2018 :

1<sup>er</sup> décembre 2017 : Lecture d'un kamishibai (Le joueur de flûte de Hamelin) par les bibliothécaires de Savigny-en-Sancerre, Belleville-sur-Loire et Bannay

7 décembre 2017 : matinée jeux traditionnels (USEP) à Boulleret

1<sup>er</sup> mars 2018 : les déchets et le recyclage

5 avril 2018 : la vie dans la rivière

15 mai 2018 : journée multisports (USEP) à Boulleret

24 mai 2018 : ateliers Apprendre à porter secours à l'école de Savigny

7 juin 2018 : journée pêche au moulin de Tirepeine à Subigny (voir article page 25).

18 mai 2018 : visite de la cathédrale de Jean Linard à Neuvy-Deux-Clochers le matin et activités ludiques à la maison des Sancerre l'après-midi



Lecture d'un kamishibai



les déchets et le recyclage (1<sup>er</sup> mars 2018) :



la vie dans la rivière (5 avril 2018)



Visite de la cathédrale de Linard



## *Cantine/garderie 2017/2018*

21 décembre 2017 : repas de NOEL



02 février 2018 : crêpes party

## *Concours des maisons fleuries*

Catégorie :

- Maison avec potager et jardin fleuri visible de la voie public :

Chestier Jean-Yves Le Chaumin 4<sup>ème</sup> Prix



- Ancienne ferme :

Chestier Jean-Luc Le Souchet 6<sup>ème</sup> Prix



# Réunions de conseil 2018...

## Le 12 janvier :

### \* TARIFS 2018 SALLE DES FÊTES :

Locations	Tarifs été (02/05 – 30/09)	Tarifs hiver (01/10 – 01/05)	VIDEO PROJECTEUR
<u>Réunions :</u> Associations Communales :	0 €	15 €	0 €
Associations Hors Commune :	30 €	45 €	20 €
<u>Cours de Stretching, Danse :</u>	10 €/séance	10 €/séance	
<u>Tennis de table</u>	10 €/mois	10 €/mois	
<u>Association AM STRAM RAM</u>	10 €/mois	10 €/mois	
<u>Manifestations privées</u> 1 journée commune	75 €	125 €	20 €
hors commune	90 €	140 €	20 €
2 journées commune	100 €	180 €	
hors commune	120 €	200 €	
<u>Vin d'honneur</u>	30 €	60 €	
<u>Organisation à but lucratif</u> Associations Communales :	0 €	40 €	
Associations Hors Commune :	100 €	140 €	
<u>CAUTIONS pour tous</u> Restituées après vérification de l'état de la salle et du matériel	100 €	100 €	300 €

### \* EXECUTION DU BUDGET 2016 AVANT SON VOTE :

Suivant les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, lorsque le Budget Primitif n'a pas encore été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater en début 2017 les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de 2017.

Le Maire peut également engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (montant des dépenses totales diminué des dépenses des chapitres 16 et 18).

Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessus, soit à hauteur de 25%.

### \* Révision des loyers des logements communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Les loyers des 3 logements conventionnés sont augmentés, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (2<sup>ème</sup> trimestre), soit + 0,75 % par rapport à 2017.

### \* Local commercial (épicerie) :

DECIDE EXCEPTIONNELLEMENT de ne pas appliquer d'augmen-

tation sur le dit loyer de 60 euros pour soutenir financièrement ce dernier commerce de proximité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il restera donc fixé à 60,00 euros.

### \* Tarif de la cantine scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Le prix d'un repas facturé aux familles reste fixé à 3,00 €. Il est à préciser que le fournisseur des repas est l'ESAT de Veaugues depuis septembre 2017.

### \* Tarif de la garderie municipale :

- 1,00 euro par jour et par enfant habitant la commune (gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)
- 1,50 euros par jour et par enfant habitant hors commune (gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)

### \* Tarif 2018 concessions au cimetière :

- concessions perpétuelles : 70,00 Euros (par concession), hors frais d'enregistrement.

- concessions cinquantennaires destinées à recevoir des urnes cinéraires : 50 euros (dimensions réduites 1x1m).

Il est précisé que tout dépôt d'urne cinéraire doit faire l'objet d'une demande officielle auprès de la Mairie.

Les travaux d'ouverture de caves urnes devront être réalisés par des services spécialisés.

### \* Indemnité de déplacement :

Il est décidé d'allouer une indemnité de déplacement (329,12 €) à l'agent communal au sein de la commune, pour l'utilisation de son véhicule personnel pendant son service en 2017.

### \* Convention de mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols :

Il est décidé d'approuver les termes de la convention de mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols entre la commune et la communauté de communes. En effet, ce service urbanisme repris par les CDC après la fermeture des services de l'Etat est de la compétence de la CDC PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE. Le bureau est situé à la Mairie de Léré mais pour les administrés pas de changement, les dossiers sont toujours à déposer à la Mairie. Ensuite, les demandes sont enregistrées et traitées via un logiciel commun entre les 36 communes.

### \* Remplacement des chaudières à la salle des fêtes et à la Mairie :

Suite à la réunion de conseil en date du 27 octobre 2017, il est présenté 3 devis, numérotés de 1 à 3 (dans un premier temps sans noms) :

Remplacement chaudière Mairie + salle des fêtes	Entreprise N°1 Montant HT	Entreprise N°2 Montant HT	Entreprise N°3 Montant HT
<b>TOTAL</b>	<b>14 901,87 €</b>	<b>12 800,88 €</b>	<b>19 973,04 €</b>

Le devis de l'établissement n°2 est le mieux disant financièrement parlant.

Le financement de l'opération pourrait être assuré uniquement à l'aide des ressources générales du budget de l'exercice 2018.

L'entreprise n°2, moins disante, qui se trouve être la SARL BOUTON Yves à SUBLIGNY, soit pour la somme totale de 12 800,88 € H.T, est donc choisie, par 3 abstentions et 7 voix POUR. (Dossier consultable en Mairie).

### \* RIFSEEP :

Après saisine du Comité Technique via le Centre de Gestion du Cher le 28 novembre afin d'instaurer ce régime indemnitaire, il est

donc décidé de mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ce nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des 3 agents territoriaux employés au sein de la Commune.  
Le RIFSEEP se substitue pour le cas de la collectivité notamment aux primes existantes telle que l'IEM (indemnité d'Exercice des Missions), l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité).

\* Petits travaux d'entretien :

Il est envisagé de refaire l'enduit extérieur d'une façade du logement communal rue de la Tannerie ainsi qu'à la salle des fêtes. A cet effet des devis seront sollicités.

## Le 23 mars :

### \*Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 :

Le conseil approuve les comptes de gestion et administratif 2017, qui laissent apparaître :

- un excédent de clôture de + 132 938,85 € en section de fonctionnement
  - un déficit de clôture de - 33 656,96 € en section d'investissement
- Affectation du résultat : 33 656,96 €

### \* Cession d'un bien sectionnaire :

Une administrée, résidente au hameau des Guenoux, a sollicité l'acquisition une parcelle d'une surface de 113 m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété.

Cette parcelle se trouve être une « SECTION de COMMUNES » qui appartient donc aux habitants du hameau des Guenoux (Subligny) ainsi qu'aux habitants du hameau du Chezal Girard (Sury-en-Vaux). Dans ce cas, une procédure particulière doit être lancée pour l'éventuelle acceptation de vente. Un vote sera organisé le 26 mai 2018, de 10h00 à 12h00, dans chacune des 2 communes concernées et seuls les électeurs de la section pourront se prononcer.

### \* Prise de compétence facultative complémentaire à la GEMAPI correspondant aux alinéas 11 et 12 de l'article L 211-7 du Code de l'environnement :

Le conseil DECIDE à l'unanimité De TRANSFERER à la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire la compétence complémentaire à la GEMAPI correspondant aux alinéas 11 et 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement :

- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et notamment l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre de Contrat Territorial ou toute autre procédure de gestion globale et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

### DIVERS :

Point sur les travaux 2018 : la priorité sera donnée encore une fois sur l'entretien des routes communales.

Il sera également prévu :

- \* le remplacement pour cause de vétusté des chaudières de la Mairie/école et de la salle des fêtes (délibération du 12 janvier 2018)
- \* le remplacement du matériel roulant : achat d'un tracteur-tondeuse ISEKI ainsi que d'une petite remorque et vente du vieux tracteur SAME ainsi que de la tondeuse KUBOTA (délibération du 15 décembre 2017)
- \* L'assurance de ce matériel est confiée à la compagnie d'assurances AXA dans un premier temps. Tous les contrats de la commune (bâtiments et matériel roulant) feront l'objet prochainement d'une mise en concurrence auprès de plusieurs assureurs.
- \* Le CAUE a été sollicité pour savoir comment réaliser les travaux d'accessibilité de la Mairie/école et de l'Eglise, l'isolation de la salle des fêtes et éventuellement l'agrandissement de la cantine scolaire
- \* l'achat de 40 rosiers auprès de la Pépinière MELLOTT à Santranges
- \* Des devis seront sollicités auprès de plusieurs entreprises pour la réfection de l'enduit d'une façade du logement communal rue de la Tannerie ainsi qu'à la salle des fêtes, côté chaufferie

\* l'achat de jouets pour la garderie (environ 50 euros)

\* des menus travaux au niveau de la toiture de l'Eglise seront également à prévoir. A signaler à ce sujet que la paroisse recherche un ou une bénévole pour la préparation des sacrements et l'entretien de l'Eglise.

\* Participation de la commune à l'arbre de NOEL 2017 : 765,40 €

\* Subvention versée à l'Association scolaire de Savigny pour que 12 enfants Subliniens puissent partir en classe de mer en juin : 100 € x 12.

\* une réunion publique sera organisée prochainement pour présenter la MOS (Mutuelle des Organismes Sociaux) et proposer l'amélioration de l'accès aux soins des administrés en leur faisant bénéficier d'une complémentaire santé mutualisée à moindre coût et accessible à tous.

\* Le Conseil prend note de la demande de 2 assistantes maternelles pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) mais malheureusement n'a pas de local adapté à proposer pour l'instant, celui-ci devant répondre aux règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique et d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP soit de 4<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup> catégorie selon la configuration des lieux).

\* Accord est donné à l'Association VAILLY LOISIRS VELO pour l'organisation d'une randonnée en orientation (pédestre ou VTT) le 1er juillet 2018 sur le territoire de la commune.

\* Au vu de l'effectif important du regroupement pédagogique, l'Education Nationale a décidé d'ouvrir une classe supplémentaire à Savigny à la rentrée de septembre 2018.

\* Le conseil municipal dénonce la disparition de la zone ZRR et s'associe au mouvement de contestation pour dénoncer la disparition de la maternité de Cosne/Loire.

## Le 06 avril :

### \* Vote des taxes directes locales 2018 pour SUBLIGNY :

TAXE HABITATION	TF sur P BÂTIES	TF sur P NON BÂTIES	CFE
24,47%	12,17%	23,71%	30,44%

Le montant global de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018 sera fixé par la Communauté de Communes « Pays Fort Sancerrois Val de Loire ».

POUR INFORMATION TAUX MOYENS TRANSMIS PAR LA PREFECTURE :

Taux moyens communaux sur le plan national et départemental et taux plafonds à ne pas dépasser :

	TH	TFPB	TFPNB	CFE
<b>TAUX MOYENS COMMUNAUX 2017 SUR LE PLAN NATIONAL</b>	24,47%	21,00%	49,46%	26,29%
<b>TAUX MOYENS COMMUNAUX 2017 SUR LE DÉPARTEMENTAL</b>	26,01%	21,55%	38,67%	
<b>TAUX PLAFONDS COMMUNAUX À NE PAS DÉPASSER POUR 2018</b>	65,03%	53,88%	123,65%	52,58%

### \* Emprunts 2018 :

Il est à noter une légère diminution des annuités d'emprunts à régler en 2018 : prévision de 41 761,79 € € (intérêts + capital), contre 41 844,10 € en 2017.

### \* Subventions 2018 :

Prévision d'inscrire la somme totale de 3100 euros pour les subventions (Priorité aux associations communales et aux écoles de Subligny/savigny).

#### **\* Dotations 2018 :**

Montant total des dotations attribuées en 2018 : 84 846 € contre 69 835 euros en 2017, soit une augmentation de 15 011 € grâce entre autre à l'éligibilité retrouvée de la dotation de solidarité rurale « cible », « perdue » en 2017.

#### **\* Vote du budget unique 2018 :**

Après avoir discuté de la situation financière de la collectivité en général, le conseil municipal a donc adopté le budget unique 2018, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
423 986,89 euros	129 548,96 euros

#### **\* Adhésion à la compétence à la carte « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne**

Considérant que l'ancienne CDC Cœur de Pays Fort, avait adhéré directement à la compétence SPANC à la carte du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne depuis le 01/06/2006 en lieu et place des 11 communes concernées. (Assigny, Barlieu, Conressault, Dampierre en Crot, Jars, le Noyer, Subligny, Sury-es-Bois, Thou, Vailly sur Sauldre, Villegenon),

Suite à la fusion de la communauté de communes Cœur de Pays Fort, de la communauté de communes Haut Berry Val de Loire, et de la communauté de communes du Sancerrois dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, la CDC issue de la fusion dispose d'un délai de 2 ans pour déterminer le choix de ses compétences facultatives,

Suite à la délibération 2018-012, la communauté de communes a décidé de restituer la compétence SPANC aux communes concernées. La CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire a également délibéré pour se retirer de la compétence à la carte SPANC du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne pour les 11 communes de l'ancienne CDC Cœur de Pays Fort.

Afin d'assurer la continuité du service et en particulier le contrôle des diagnostics pour les ventes et les constructions, il convient que la commune adhère à la compétence à la carte « SPANC » du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Le conseil municipal a décidé d'ADHERER à la compétence à la carte « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne.

#### **\* Renouvellement du contrat de location du photocopieur KONICA MINOLTA :**

La commune étant entièrement satisfaite du photocopieur dont le contrat de location arrive bientôt à échéance, le renouvellement de ce dernier avec la Sté DACTYL BURO est renouvelé pour une nouvelle période de 21 trimestres.

#### **Le 30 mai :**

#### **\* Assurances des bâtiments communaux et du matériel roulant :**

Suite aux discussions des possibilités d'économies financières à effectuer sur le budget et après s'être fait présenter les propositions de 2 nouvelles compagnies d'assurances ainsi que celles des compagnies qui fournissent actuellement leurs services à la commune, le conseil municipal a opté pour le choix de « SMACL Assurance », qui se démarque largement des autres, rapport garanties/prix, soit :

Pour les bâtiments, par an : 3 155,75 € avec franchise + option auto-collaborateurs : 268,48 €

Pour les véhicules, par an : 214,05 € + 142,48 € sans franchise

Le contrat actuel conclu pour les bâtiments communaux arrivant à échéance au 09 août 2018 pourra être résilié, respectant ainsi le préavis de 2 mois.

En ce qui concerne par contre les contrats conclus pour le matériel roulant, l'échéance étant passée, la résiliation ne pourra se faire qu'en 2019.

#### **\* Vente d'un bien sectionnaire ainsi que d'une parcelle du domaine privé de la commune, hameau des Guenoux :**

1) Cession du bien sectionnaire :

Une administrée, résidente au hameau des Guenoux, a sollicité l'acquisition une parcelle d'une surface de 113 m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété.

Cette parcelle se trouve être une « SECTION de COMMUNES » qui appartient donc aux habitants du hameau des Guenoux (Subligny) ainsi qu'aux habitants du hameau du Chezal Girard (Sury-en-Vaux). Dans ce cas, une procédure particulière doit être lancée pour l'éventuelle acceptation de vente.

Un vote a été organisé le 26 mai 2018, de 10h00 à 12h00, dans chacune des 2 communes concernées et seuls les électeurs de la section pouvaient se prononcer.

Un seul électeur était concerné à Subligny et a donné un avis favorable. Le prix a été fixé à 0,30 €/m<sup>2</sup>, soit 113 m<sup>2</sup>x 0,30 € = 33,90 €. Tous les autres frais restant à la charge de l'acheteur.

2) Cession de la parcelle du domaine privé :

Une autre parcelle, située à côté du bien sectionnaire, mais elle du domaine privé de la commune a recueilli l'avis favorable du conseil municipal pour sa vente à la même personne. Prix de vente : 35,00 €. Tous frais également à la charge de l'acquéreur.

#### **\* RGPD :**

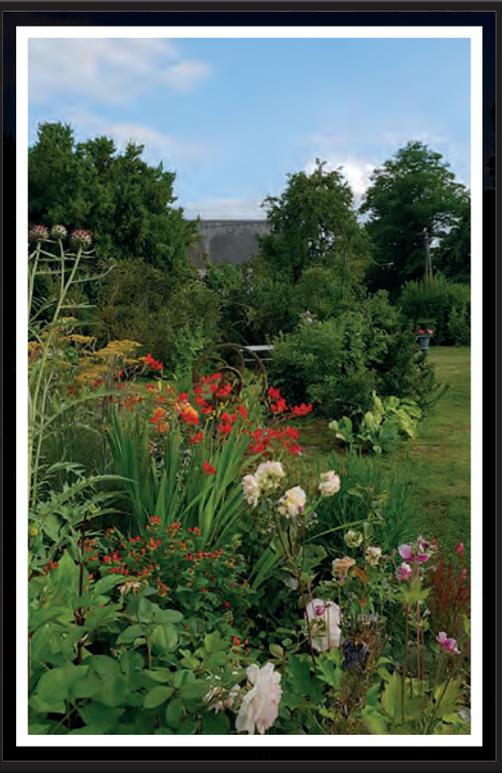
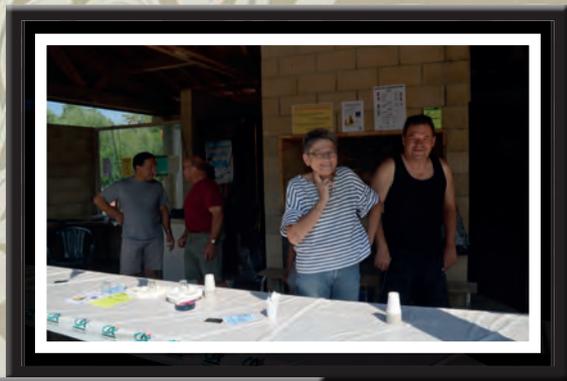
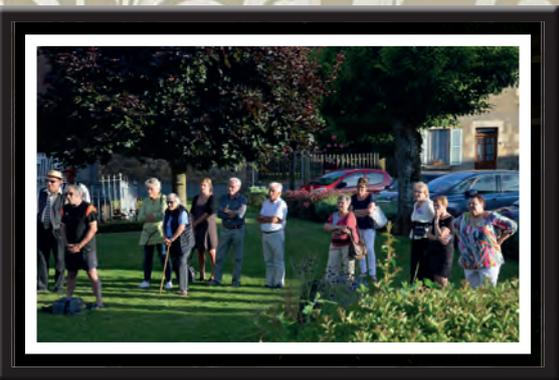
Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) est paru au journal officiel de l'Union européenne et est entré en application ce 25 mai 2018.

Tout organisme du secteur public, mais également les entreprises privées, associatives ou autres, qui traitent des données personnelles « à grande échelle » ont l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Monsieur MILETA Robert est donc désigné « délégué » par les membres du Conseil Municipal.







# Rétrospective 2018

## Le 20 juillet :

### \* Avancements de grades :

Suite aux propositions d'avancement de grades de 2 agents communaux formulées auprès de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion du Cher (session du 25 juin 2018), 2 grades ont reçu un avis favorable :

- 1) celui d'adjoint technique qui devient adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - 2) celui d'adjoint d'animation qui devient adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe avec effet également au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Rappel sur salaires sera fait aux agents.

### \* Décision modificative n°2 :

Section de fonctionnement

- ▶ DEPENSES : mouvement entre articles :
  - 420 € à l'article 615221
  - + 420 € à l'article 673Section d'investissement
- ▶ DEPENSES : crédits supplémentaires :
  - + 420 € à l'article 165
  - + 400 € à l'article 275
- ▶ RECETTES :
  - + 820 € à l'article 165

### \* Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2018 :

La répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été notifiée le 7 juin 2018. Trois modes de répartition étaient possibles : La répartition de droit commun, la répartition dérogatoire et la répartition libre. Suite au conseil communautaire du 10 juillet dernier, la Communauté de communes a choisi d'opter pour une répartition libre. La commune de Belleville sur Loire a proposé de reverser la même somme que l'année dernière afin d'aider les communes. Monsieur le Maire de Belleville sera remercié pour ce geste de générosité.

Pour SUBLIGNY donc :

Un mandat + un titre d'un montant de 2 956 €  
Un titre de 1 370 €

### \* Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017 (RPOS) :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport effectué par le SIAEP de VAL DE LOIRE ET PAYS FORT doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Il contient 5 parties :

- Caractérisation technique du service
- Tarification de l'eau et recettes du service
- Indicateurs de performance
- Financement des investissements
- Actions de solidarité

Le Conseil Municipal ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017.

### \* Adoption du rapport d'activité 2017 du Syndicat Mixte De Collecte Et De Traitement Des Résidus Ménagers Des Régions De LERE-SANCERRE-VAILLY/SAULDRE :

Le Conseil Municipal ADOPTE également le rapport d'activité 2017 du SYNDICAT (communicable en mairie), qui comprend 5 parties :

- Territoire
- Organisation
- Tonnages
- Actions de l'année
- Indicateurs financiers

### \* Nettoyeur haute pression :

Le nettoyeur haute pression de type HYDROCLEAN est en panne. Sa réparation est estimée à 1 100 euros TTC. Ce matériel a été acquis en mai 2004 pour la somme de 2054,75 € TTC. Le conseil estime qu'il a n été amorti et demande à Monsieur le maire de solliciter des devis mais pour l'achat d'un neuf.

### \* En ce qui concerne les routes :

De l'enrobé à froid devra être commandé à partir de la rentrée de septembre et des travaux de points à temps sur les routes communales devront être réalisés cette année encore.

### \* Logement communal n° A rue Comtesse Mathilde :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu des clauses figurant dans le contrat de location rédigé le 29 juillet 2015, il était spécifié que le bailleur (c'est-à-dire la commune) pouvait obtenir la libération du logement si le locataire ne remplissait pas ses obligations.

Ceci étant le cas, le bail ne sera donc pas renouvelé au 1<sup>er</sup> août 2018. Le locataire devra donc quitter les lieux à cette date.

### \* Vols au cimetière :

Monsieur le Maire, très choqué, a signalé qu'il a fait publier un communiqué dans la presse locale au sujet des vols de fleurs et plaques dans le cimetière.

## Le 14 septembre :

### \* Soutien exceptionnel à la Commune de CONCRESSAULT :

Lors du Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE du 05 septembre dernier, Monsieur FLEURIET Antoine, Maire de CONCRESSAULT, a rappelé que de fortes pluies ont encore une fois (déjà en 2016) ravagé son village le 05 juillet. Un torrent de boue a envahi le bourg, emportant tout sur son passage, et les biens communaux (voiries, édifices de drainage, Eglise etc....) ont aussi été endommagés. Sensibilisés par les difficultés que doit rencontrer Monsieur FLEURIET, les élus de la commune de SUBLIGNY décident d'allouer par geste de solidarité une aide exceptionnelle de 500 euros à la commune de CONCRESSAULT.

### \* Acquisition par la commune d'une parcelle de terrain pour l'euro symbolique :

Voilà plusieurs années, des administrés ont proposé de céder pour l'euro symbolique à la commune une parcelle leur appartenant à Subligny, d'une surface de 3 110 m<sup>2</sup>.

Le Conseil confirme se prononcer favorablement sur cette acquisition. Toutes les formalités devraient être terminées d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Maire ainsi que les membres du conseil remercient infiniment les généreux donateurs.

### \* Mise aux normes d'accessibilité de l'Eglise et des bâtiments Mairie/Ecole :

La municipalité a fait appel dernièrement au CAUE du Cher pour apporter une première réponse aux différentes exigences normatives en matière d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite dans les bâtiments recevant du public. Monsieur le Maire présente donc ce que conseille le CAUE pour l'accessibilité de l'Eglise et du bâtiment MAIRIE/GARDERIE/ECOLE.

Des devis seront sollicités.

### \* Acceptation d'un don :

La Présidente du CLUB DE TENNIS LA BALANCE, Madame NICOT Liliane, a souhaité faire un don à la commune de 600 euros suite à la dissolution imminente de son association. Ce geste de générosité est accepté et Madame NICOT en est chaleureusement remerciée. Cette somme sera utilisée pour les activités scolaires.

### \* LOGEMENT 2 rue de la Tannerie :

La locataire actuelle du logement communal 2 rue de la Tannerie a donné son préavis et quittera les lieux au 1er novembre 2018. Ce logement sera donc à nouveau à louer à partir de cette date.

Rappel du montant du loyer : 570,88 € - type 5/6 de 127 m<sup>2</sup> avec :  
 4 chambres de belles dimensions (11,86 + 15,95 + 10,80 + 13,00 m<sup>2</sup>),  
 1 cuisine de 15 m<sup>2</sup>,  
 1 grand séjour/salon de 34m<sup>2</sup>,  
 1 salle de bain et 2 WC,  
 1 garage/cellier de 33 m<sup>2</sup>,  
 1 local de rangement attenant au bâtiment de 20m<sup>2</sup>,  
 1 belle terrasse au 1er étage au-dessus du garage,  
 1 terrain de 184 m<sup>2</sup>.  
 Chauffage fuel – assainissement : mini station d'épuration.

**\* Logement rue Comtesse Mathilde :**

Le logement communal rue comtesse Mathilde quant à lui libéré depuis le 1er août dernier, ne sera pas remis en location de suite, devant être remis en état.

**\* Assurance « GARANTIE DES LOYERS IMPAYES » :**

Monsieur le Maire présente la proposition de SMACL Assurances pour garantir éventuellement les loyers des 3 logements communaux en cas d'impayés. Coût : 2,30 % sur la masse annuelle des loyers encaissés. La souscription d'une telle assurance doit par contre respecter un certain nombre de conditions. Le conseil se donne un temps de réflexion.

**\* Implantation Borne à incendie :**

Monsieur le Maire montre une carte transmise récemment par le SDIS 18 sur la couverture en défense extérieure contre l'incendie dans la commune. Le hameau du Chezal Rousseau n'a aucune couverture proche, ni en poteau incendie, ni en réserve d'eau. Le débit du réseau d'eau étant correct, le conseil décide de refaire chiffrer la mise en place d'un poteau incendie dans ce hameau (le dernier devis datant de mai 2015).

**\* Repas des personnes de 70 ans et plus :**

Il est décidé que le repas au profit des personnes de 70 ans et plus aurait lieu cette année le dimanche 07 octobre, à partir de 12h00, au restaurant le SAINT-ROMBLE. Distribution de colis sera faite auparavant dans la matinée chez les personnes ne pouvant se déplacer au repas pour raison de santé et dans les maisons de retraite.

**\* Divers :**

ATELIERS DE BENEVOLES :

Monsieur MILETA Robert a ensuite pris la parole pour présenter un projet consistant à regrouper les particuliers et les associations bénévoles du village qui souhaitent apporter leurs temps et compétences pour des actions de la commune comme par exemple :

- Les décorations de NOEL
- Le fleurissement 2019
- Le site WEB de la commune
- Un éventuel échange culturel avec un village italien.

Un premier rendez-vous est prévu le samedi 29 septembre 2018 à 10h00 pour « sonder » les personnes intéressées.

**Le 16 novembre :**

**\* Commission de contrôle des listes électorales :**

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), les maires se vient transférer, en lieu et place des commissions administratives, qui sont supprimées et qui se réuniront pour la dernière fois au plus tard le 9/01/2019, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et de radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle à posteriori sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi. Dans les communes de – de 1 000 hab., elle est composée de 3 membres :

- 1 conseiller municipal de la commune
- 1 délégué de l'administration désigné par la Préfète
- 1 délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Cette commission est nommée pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Monsieur MILETA Robert accepte d'être membre de cette commission pour la partie communale.

**\* Renonciation de la Taxe d'Aménagement :**

Dans le cadre de la mise en place par l'Etat de la Taxe d'Aménagement (T.A) au 1er mars 2012, qui remplace la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.), les différentes communes doivent depuis cette date statuer sur la mise en place ou non d'une part communale.

Le conseil décide à nouveau de renoncer à percevoir la Taxe d'Aménagement sur la totalité de son territoire.

La délibération adoptée est valable pour une durée de trois ans.

La part départementale (1,1%) reste quant à elle due pour toute personne réalisant des travaux de construction, extension de bâtiments existants soumis à permis de construire ou à déclaration préalable.

**\* Don exceptionnel au Département de l'Aude :**

Le conseil municipal ne pouvant rester indifférent aux colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes inondées dans le département de l'Aude, décide d'allouer la somme exceptionnelle de 200 € au Département de l'Aude dans le cadre de la « solidarité communes audoises 2018 ».

**\* Borne à incendie, hameau du Chezal Rousseau :**

Le devis d'un montant de 4 225,96 € TTC de la SAUR pour la mise en place d'une borne à incendie au Chezal Rousseau est accepté.

PRESTATIONS	COÛTS
Contrôle de conception	173,25 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	62,25 €
Contrôle de diagnostic de l'existant	82,50 €
Contrôle de bon fonctionnement	82,50 €
Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente	102,50 €
Majoration de tarification pour le refus de contrôle	165,00 €

Rappel : ce secteur ne disposait d'aucune couverture en terme de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

**\* Acquisition d'un défibrillateur :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Fondation CNP Assurances a lancé un appel à projets dénommé « Arrêt cardiaque et premiers secours » dédié aux collectivités territoriales qui souhaitent installer des défibrillateurs cardiaques dans les lieux publics et sensibiliser la population aux gestes de premiers secours. L'aide financière pourrait atteindre jusqu'à 50% du montant de l'acquisition HT (Hors pose).

Concernant SUBLIGNY, cet équipement pourrait être installé en extérieur à la salle des fêtes de SUBLIGNY.

Une action d'information et de sensibilisation à l'utilisation serait également mise en place par les Pompiers.

Suite à la consultation de 3 fournisseurs, le plan de financement prévisionnel du projet pourrait donc s'établir comme suit :

- Coût prévisionnel de l'acquisition H.T  
 ..... 1 450,00 €
- Coût prévisionnel du programme d'information et de sensibilisation  
 ..... 120,00 €
- Subvention de la C.N.P Assurances (sur la base du taux maximum de 50 %)  
 ..... 785,00 €
- Participation communale  
 ..... 785,00 €

Le Conseil décide donc de déposer un dossier de demande de subvention pour acquérir un défibrillateur et faire réaliser l'action d'information et de sensibilisation par les Sapeurs-Pompiers.



## RÉUNION DU CONSEIL DE DÉCEMBRE À VENIR

### \* Transfert de la compétence éclairage public au SDE 18 :

La communauté de communes PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE ayant fait part de sa décision de retirer de l'intérêt communautaire la compétence « aménagement de l'espace », il convient donc à la municipalité de re-transférer la compétence éclairage public au syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) à compter du 1er janvier 2019 (gestion, maintenance et travaux éventuels sur le réseau).

A titre indicatif, viendront se grever en plus sur le budget communal :

- frais de gestion du service : 2 €/habitant/an
- maintenance : 20 €/lanterne entretenue

\* SPANC : restitution de la compétence aux communes le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (voir également page .....):

Le Pays Sancerre Sologne a restitué la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC) aux communes le 25.09.2018.

La Communauté de communes PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE a mis à disposition un service commun dans le domaine de l'Assainissement Non Collectif.

Considérant que la commune ne dispose pas des moyens humains pour assurer elle-même les missions relatives à cette compétence, il est décidé de l'adhésion de la commune de SUBLIGNY à ce service commun proposé et géré par la Com. Com.

### Montants des redevances 2019 dues par les usagers :

PRESTATIONS	PÉRIODICITÉ
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectifs neuves, réhabilitées ou conformes	TOUS LES <b>10 ANS</b>
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectifs non conformes avec risque sanitaire et ou environnemental	TOUS LES <b>4 ANS</b>
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectifs non conformes	TOUS LES <b>8 ANS</b>

### Périodicité des contrôles des installations :

#### \* Divers :

La date des VCEUX de la Municipalité est fixée au samedi 19 janvier 2019, à 11 heures à la salle des fêtes.

# Les Associations

## Le Comité des Fêtes :

En 2018, la petite équipe maintenant bien rôdée du comité des fêtes a encore organisé des manifestations qui ont connu bien du succès !

Pour rappel, il a été proposé l'année écoulée :

- La soirée moules-frites le samedi 3 mars,
- Le concours de ping-pong le lundi 2 avril,
- Le méchoui le samedi 23 juin précédé de la guinguette,
- Le repas champêtre « Les 4 routes » rassemblant les comités des fêtes d'Assigny et de Subigny le samedi 28 juillet,
- La soirée pâte aux patates le samedi 27 octobre,
- L'arbre de Noël avec spectacle pour les enfants en partenariat avec la commune le vendredi 21 décembre.

Le matériel étant vieillissant, nous avons investi cette année dans l'achat de tables et de bancs neufs. Le comité laisse gracieusement ce matériel à la disposition des locataires de la salle des fêtes.

Nous avons refusé des inscriptions pour toutes les manifestations dont le nombre de convives était limité. Nous nous excusons bien sûr car nous aimerions satisfaire tous les intéressés !

Ces manifestations sont bien sûr reconduites en 2019 pour vous amuser, vous divertir et vous faire passer un bon moment entre amis.

Très bonne année 2019 et à très vite sur nos chaises, nos bancs et notre piste de danse !

L'équipe du comité des fêtes de Subigny.



3 mars moules frites



## PHOTO ARBRE DE NOEL DES ENFANTS À VENIR

## ... Confrerie des Ratafieux ...

Confrérie des Ratafieux créé en Mars 2006 à Subigny par Bernard Gaudry malheureusement décédé.

e président actuel est Albert Chestier qui lui a succédé.

La confrérie a pour but de défendre les traditions culturelles et naturelles des produits régionaux en l'occurrence le ratafia qui est fait à partir de fruits macérés comme le raisin, figes, coings et d'eau de vie.

Chaque année un don est fait à une ou deux associations.

Cette année nous avons soutenu l'association Rêves des Louveteaux et la MARPA de Savigny-en-Sancerre, pour la somme de 500 euros chacune.

Notre Chapitre est toujours le 2ème samedi de Février pour 2019 ce sera le 9.

Albert CHESTIER, Président.



## AM STRAM RAM

*Relais assistantes  
maternelles parents  
itinérant*

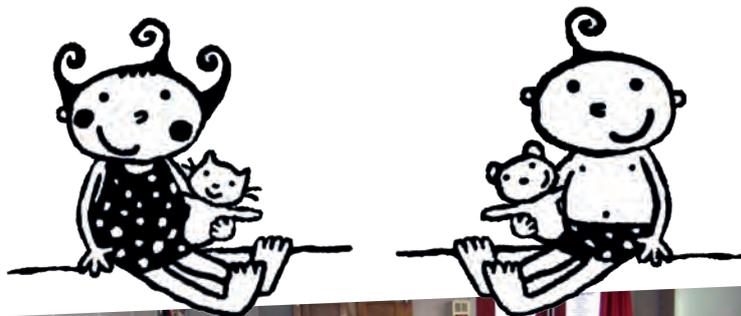
*Vous êtes parent d'un jeune enfant  
ou assistant maternel, venez  
découvrir le RAM...*

*L'association AM STRAM RAM  
propose des services gratuits pour  
les femmes enceintes, les parents, les  
assistants maternels et les enfants.*

*- Animations en matinée dans  
différentes communes du  
Sancerrois : Sancerre ,Veaugues  
,Jalognes, Subligny ,Jars, St Bouize,  
Thauvenay , Bué ,Feux , Sury-En-  
Vaux et Sens Beaujeu .L'enfant entre  
dans la socialisation par le jeu et  
l'échange, sous l'œil rassurant de  
l'adulte accompagnateur. Outre les  
parents et les assistants maternels,  
certains enfants viennent partager ce  
moment convivial avec leurs grand  
parents, tante ,ami de la famille... Les  
planning renseignant les passages du  
RAM sont distribués en mairie.*

*- Permanences administratives, l'après-midi, renseignant les parents  
sur les modes de garde du Sancerrois , l'embauche d'une assistante  
maternelle (déclaration d'embauche, contrat de travail, rupture...)  
Bureau fixe : Pôle petite enfance du Sancerrois ,241 avenue de  
Verdun 18300 SANCERRE*

*En 2018 ,nous avons proposé des sorties regroupant les adhérents  
de l'association en dehors des lieux d'animation habituels (chèvrerie  
des Chamons, après-midi jeux ,spectacle musical ,visite de l'école  
de Sens beaujeu , piscine de St Thibault , vendanges ,dégustation  
dans une chocolaterie ,spectacle de Noël ...), 3 formations destinées  
à la professionnalisation des assistantes maternelles , 2 bourses aux  
vêtements enfants , « l'apéro des nounous » ,participation au forum  
des associations du Sancerrois.*



*Depuis  
mars 2016 ,nous avons le plaisir d'avoir un bureau fixe au pôle  
petite enfance du Sancerrois ,grâce à la communauté de communes.  
Le public peut y accéder lors de nos animations matinales du lundi  
matin et les permanences administratives.*

**Renseignements auprès de l'animatrice :**  
**Angéla Morlat au 06.15.46.22.28.**

*Bureau de l'association : Présidente :Emilie Pruvot  
Vice-présidente : Christelle Cervero  
Trésorière : Alexandra Forest  
Vice-Trésorière :Casey Jane Roger  
Secrétaire : Emilie Lecarpentier  
Vice-secrétaires :Hélène Guyochin*

## Stretching

*Ambiance conviviale les lundis soir à la salle polyvalente de Subligny.  
Les adhérents « d'ARMONIE » au cours de stretching et musculation  
ont choisi de bouger, de renforcer, d'étirer leurs articulations et leur  
musculation.*

*Ils ont banni la sédentarité qui apporte dans un premier  
temps, son lot quotidien de soucis de santé, sur le plan  
physiologique, puis des risques de chutes et enfin de perte  
d'autonomie.*

*Des séances de QI GONG ont également lieu tous les  
jeudis soirs.*

*Venez nous rejoindre et prenez soin de vous.*

*Sportivement.  
Michelle LEVEQUE.*



# En 2018, La Jacasserie a fêté ses dix ans

L'association est née en 2008 sous l'impulsion de Geneviève MAES-MARTIN (+01.2018) qui décidait alors de présenter aux subliniens une exposition consacrée à la Première Guerre mondiale. Pour réaliser ce projet qui lui tenait particulièrement à cœur, Geneviève avait besoin d'aide et de soutien qu'elle ne pouvait obtenir que par l'intermédiaire d'une association. Persuadée que c'est par le dialogue et l'échange que les projets se mettent en place elle décidait, non sans humour, de baptiser son association La Jacasserie dont elle deviendra la première présidente. Très vite, l'association affichait ses objectifs : il s'agirait d'une association patrimoniale vouée à la connaissance et à la valorisation du patrimoine communal. Des bénévoles intéressés par l'histoire locale et une meilleure connaissance des richesses environnantes adhèrent à l'association. Pendant dix ans, grâce au concours de tous ses adhérents, la Jacasserie a multiplié les actions dont ce bulletin s'est régulièrement fait l'écho chaque année : conférences, visites, recherches aux Archives départementales et diocésaines, publications diverses, sauvetage du petit patrimoine local...

En 2018, pour marquer cette décennie, en rapport avec l'actualité, La Jacasserie a décidé de participer aux manifestations de commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale. En accord avec son ancienne présidente et en forme d'hommage

à cette dernière, l'association a décidé de présenter à nouveau au public l'exposition inaugurale de 2008 revisitée. Car depuis cette date, le travail s'est enrichi ; les archives communales sans cesse exploitées ont livré de nouveaux documents et permis d'affiner certaines recherches. La nouvelle mouture sera donc moins généraliste et davantage centrée sur notre village. Après plusieurs mois de travail des bénévoles, c'est le résultat de toutes ces recherches qui a été présenté au public du 2 au 11 novembre dernier. « Subigny 1914-1918 » a accompagné parallèlement pendant toute cette période une autre exposition réalisée cette fois par la Direction des Archives départementales et du patrimoine, partenaire incontournable et soutien de notre association : « 1914-1918 : Le Cher au chevet des blessés ». Ces deux expositions ont connu un franc succès, attirant plus de 300 visiteurs.

Privée depuis janvier 2018 de sa fondatrice, La Jacasserie poursuit son œuvre au service de la valorisation et de la connaissance du patrimoine local. De nouveaux projets verront le jour grâce au fidèle soutien de ses bénévoles...

André LANGERON,  
Secrétaire de La Jacasserie.



# A.E.J. Club des Aînés Ruraux Générations Mouvement

## ESPERANCE et JOIE

2018 sous le soleil, c'est encore mieux pour se réunir un peu, beaucoup et avec bonheur !

- le 17 juin, escapade à SAVONNIERES (37), visite des grottes pétifiantes et VILLANDRY (37), Parc et Château,
  - le 8 juillet, 34 exposants ont accueilli chineurs et visiteurs qui n'ont pas boudé le Vide Grenier de SUBLIGNY. -du 3 au 8 septembre, séjour découverte d'une très belle région, du MONT St MICHEL à CHERBOURG, Côte Ouest du COTENTIN,
  - le 6 Octobre, 70 convives : Monsieur le Maire Yves BOUTON qui nous a fait l'honneur de sa présence, adhérents et sympathisants étaient présents à notre repas annuel à la salle des Fêtes de SUBLIGNY,
  - et le 24 novembre, le Marché de Noël de SUBLIGNY, nos stands Père Noël Animations enfants, crêpes, chanciaux, et travaux manuels.
- Merci à tous, merci à nos bénévoles dynamiques et motivés.

BONNES FETES, MEILLEURS VOEUX de la part des Membres du Bureau !

Nelly FAURE, Présidente.



Notre groupe : séjour du 03 au 08 septembre 2018  
Tul mé ben ouk tu veu

### CALENDRIER 2019 :

- 26 Janvier : Assemblée Générale
- 5 mai : Journée Loiret : Auberge du Tranchoir 45 NEVOY
- 7 juillet : 3<sup>ème</sup> Vide Grenier
- du 2 au 7 septembre : séjour dans le JURA, Les Rousses
- 5 octobre : Repas annuel à la salle des fêtes :  
A.E.J. fête ses 50 ans
- 30 novembre : Marché de Noël



Humour dans le Cotentin : Extrait du spectacle improvisé « La famille Berlaudiot » joué par les membres du bureau AEJ  
Alé d'jà agouante c'te ch'tite là

## QI GONG

Diplômée de l'école du Centre Tao de Joué Les Tours, Sophie Morcet vous propose une séance hebdomadaire de Qi Gong.

Cette technique traditionnelle Chinoise de santé, douce lente et progressive est source de bien-être et de vitalité. Accessible à tous, elle permet d'accéder à une relaxation profonde et d'entretenir la souplesse et l'équilibre du corps et de l'esprit.

Le Qi Gong maintient notre corps en bonne santé et en meilleure forme.

Ouvert à tous  
Cours d'essai gratuit  
Le jeudi de 18h30 à 19h30  
Salle des fêtes de Subligny



# Société de Pêche et de pisciculture *Le Gardon de la Salereine*

## Nous remercions à nouveau :

- Les municipalités du regroupement pédagogique de leur bienveillance à l'égard de notre AAPPMA ;
- Les propriétaires riverains qui nous permettent de pratiquer notre loisir.

## L'école qui pêche :

Comme les années précédentes nous avons convié les élèves scolarisés à Subigny à une journée au bord de l'eau au moulin de Tirepeine avec le but de faire pêcher ces jeunes et souhaitant les « vacciner » - pêcheurs.

Cette manifestation c'est déroulée le jeudi 7 juin avec les écoliers des cours de CP. et CE 1 scolarisés à SUBLIGNY sous la responsabilité de Madame MONTAGU. Ces deux classes totalisaient cette année 33 élèves ce qui nous a obligé de faire 2 groupes et de les faire pêcher l'un le matin et l'autre l'après midi, la surface du plan d'eau ne permettant pas que tous pêchent en même temps. Le matin le premier groupe, armés chacun d'une ligne, nos jeunes pêcheurs se sont attaqués à sortir de l'eau les truites déversées du matin. Les poissons ont été mordeurs, nous en avons lâché une cinquantaine.

Monsieur Pierre COUTURIER à la foi technicien, animateur et garde de pêche à la fédération départementale a emmené la deuxième équipe auprès de l'étang de nos hôtes et comme à chaque fois, tableaux pédagogiques à l'appui, a fait réviser à ce groupe d'élèves le cycle de l'eau et donné des explications sur la faune aquatique avec démonstration par prélèvement en bordure du plan d'eau, ce qui nous a conduit..... à midi, le moment de se restaurer, les écoliers tirant leur repas de la musette. Comme les années antérieures « le Gardon » avait préparé de quoi restaurer les encadrants qui avaient pour la plupart apporté qui un dessert (plutôt les dames) qui une bouteille -pleine bien entendu - (coté messieurs).

Après cette restauration, nous avons à nouveau lâché des poissons et les équipes ont été inversées.

L'enregistrement effectué de crayon de « maître » par notre amie « Cecelle » (entendre Marcelle LEBEAU).



C'est sa mission depuis de nombreuses années. Tous nos jeunes pêcheurs ont, certains avec appréhension, sorti des poissons. Plusieurs d'entre eux plus hardis ou plus chanceux ont même réalisé de beaux tableaux. Les pêcheurs de notre association venus assurer l'encadrement et « l'eschage » des hameçons ont aidé les moins chanceux et peut être aussi les moins adroits à sortir ces «maudites» truites de l'eau. L'heure de départ est arrivé cette fois encore trop vite. Après rangement du matériel Chaque écolier(e) est parti(e) avec.... 2 truites dans sa « musette ». Ils étaient, semble t-il, contents de leur journée.

Cette manifestation s'est déroulée dans la retenue amont de la roue à aubes du moulin de Tirepeine. Nous adressons à Monsieur et Madame JANDELLE propriétaires de cet agréable et remarquable endroit un grand MERCI d'accueillir cette manifestation et ceci depuis plusieurs années.

Merci aussi aux accompagnateurs pour le bon encadrement de ces jeunes, à ces jeunes pour leur bon comportement et aussi aux pêcheurs (vétérans) qui ont assuré la mise à l'hameçon des appâts et la réparation des lignes cassées ou emmêlées.

**Alevinages déversements :** nous avons déversé cette année pour la première fois des truitelles ( de l'ordre de 450 à 500 unités longueur d'environ 10 centimètres) le 9 novembre 2017 fournies par notre fédération départementale. Même opération prévue cette année le 15 novembre.

Ces opérations de déversement de truitelles portent fruits car nous capturons plus de truites qualifiables de « sauvage ». Du début mars au 07 juin, nous avons aussi lâché 5 fois 30 Kg de truites fario d'élevage dites de « bassine » de taille réglementaire à leur capture.

**Permis de pêche :** Depuis 2017 il n'y a plus de permis (ou cartes) sous la forme à laquelle nous étions habitués. Actuellement les permis ne sont accessibles que par internet. Nous avons un peu galéré pour arriver à faire sortir ces documents de nos imprimantes mais y sommes, tant bien que mal, arrivés.

*Un vœux pieux ou pas, les membres du bureau sommes candidats à être remplacés, qu'on se le dise !*

Le Bureau.



## Les Conviviales du Pays Fort...

Une année encore bien remplie pour les adhérents, avec les rendez-vous incontournables.

Au printemps « Passion jardin » avec le Troc Plantes d'avril, sous le soleil et dans la bonne humeur : des échanges de plantes et de bons conseils d'entretien du jardin.

Puis un été bien rempli avec « Culture et patrimoine » et la visite de Vézelay animée par un guide professionnel suivi de la visite d'un chai, le domaine Henry de Vézelay et la redécouverte du cépage Melon de Vézelay. Puis au cœur de cet été caniculaire, un pique-nique rafraîchissant au bord d'un étang où chacun avait apporté force bonne humeur et victuailles de sa spécialité.

Enfin « Objectif Noël » : les jeudis de l'automne ont été consacrés à la préparation et à l'organisation du Marché de Noël avec la fabrication d'objets de décoration mêlant couture, bricolage et expression artistique.

**Prochain rendez-vous**  
**le 27 avril 2019**  
**pour le troc plantes.**  
**Vous pouvez aussi nous**  
**rejoindre pour partager**  
**vos passions.**  
**Renseignements au :**  
**06.87.41.26.68.**



## AGAD'ON

Comme chaque année a eu lieu le 24 février 2018, notre festival international du court métrage photo numérique le 8ème du nombre, devant une cinquantaine de spectateurs à la salle des fêtes. Le but : faire découvrir aux spectateurs une utilisation particulière des nouveaux outils de l'image.

A l'issue de chaque soirée, le verre de l'amitié permet d'échanger et clôturer un moment sympathique.

L'association AGAD'ON a de nouveau mis en place « la nuit du conte » le 16 juin 2018. Ainsi 3 spectacles de qualité ont été proposés aux spectateurs toujours friands de cette soirée. Nous avons eu l'honneur de recevoir Claudette Fuzeau et ses moquettes porte bonheur, Claude Botton pur conteur tourangeot et Wally troubadour et poète. Nous avons eu aussi le privilège d'assister de manière impromptue à un duo avec Vincent Roca et Wally. Cette soirée orchestrée par Patrick Fischmann fut un réel succès et fut aussi l'occasion de réitérer une pensée immuable à Jacques Dau membre fondateur de notre association.

Merci pour l'aide logistique du comité des fêtes.

Agad'on a tenu aussi à être présente pour rendre hommage aux poilus

de Subigny pendant la guerre 14-18 et a organisé avec l'association « La Jacasserie » une soirée commémorative sous la forme de lecture de lettres d'Henri Mellot, poilu du village du chezal rousseau de Subigny.

Nous avons aussi proposé un film « Joyeux Noël » le dimanche 18 novembre.

Un grand merci à tous les bénévoles qui par leur action importante et efficace contribuent au bon fonctionnement de cette association, qui ouvre les bras à toute personne volontaire pour donner un petit coup de main.

Prochaine manifestation :  
9<sup>e</sup> festival du court métrage photo numérique :  
**Samedi 16 mars 2019**  
20h salle des fêtes de Subigny

Bonne année 2019 à toutes et à tous.

AGAD'ON, Bertrou 18260 Subigny 02 48 73 84 34  
agadon@wanadoo.fr



# Commerces, lieux de convivialité moments chaleureux

## Le St Romble et son marché

Le marché St Romble véritable poumon de la commune de juin à septembre, draine un nombre important de visiteur grâce à ses artisans ses commerçants, son marché bio son espace de bien être, et ses très nombreuses animations.



## Repas des aînés

Comme chaque année, la municipalité invite toutes les personnes et particulièrement de plus de 70 ans à un repas convivial au ST Romble. Les personnes de 70 ans et plus ne pouvant pas se déplacer reçoivent un colis porté à leur lieu de résidence par des membres de la municipalité.

C'est l'occasion de prendre un soin particulier à ceux qui passent le cap. Ainsi Joëlle Forest, Alain Boulot et Annie Laurent l'ont franchie cette année.



Joëlle Forest et Alain Boulot en Compagnie de M le Maire et de yasmine Perrin Conseillère municipale.



# Fête des voisins



## 7 juillet la Boulaye :

Cette année, le repas des voisins revenait à la Boulaye, après trois années consécutives passées aux Godons. Bernard et Lucette Pinon ont pu conjuguer les plaisirs d'un apéritif à l'extérieur, puis d'un repas servi autour d'une belle et bonne table en leur domicile.



## 4 août Le Souchet :

Une vingtaine de personnes ont répondu cette année à l'invitation de la fête des voisins-voisines.

On ne change pas une équipe qui gagne, les organisateurs principaux de cette soirée ont été Jean-Paul GORIN et Alain CORDIER qui se sont chargés de l'apéro et du plat principal, aux autres convives ensuite de fournir les entrées et les délicieux desserts.

Pour varier un peu et comme la météo l'a permis, le rendez-vous a été fixé sur l'ex mare aux canards, en face de chez Joëlle et Daniel FOREST.

Excellente ambiance qui s'est prolongée jusque dans la nuit... A renouveler en 2019 !



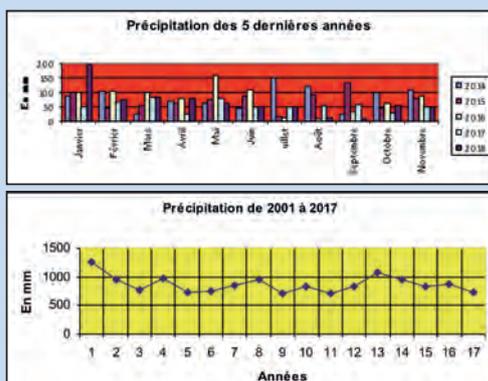
## 4 août Chau Roulin :

La fête des voisins 2018 du Chau Roulin s'est déroulée chez Virginie Chestier, le samedi 4 août. En début de soirée et dans un jardin verdoyant, nous étions idéalement installés pour partager tous ensemble le repas de l'amitié. Cette année, nous étions heureux d'accueillir pour la première fois nos nouveaux voisins Serge et Sylvie et leurs enfants ainsi que Sandrine et Lucien et leurs enfants. Nous étions également très contents de retrouver Simone venue passer quelques jours dans sa maison du Roulin. Rendez-vous en 2019 dans une nouvelle famille hôte du Chau Roulin.» restaurant le St Romble a reçu ensuite les participants pour le verre de l'amitié

## Une météo très contrastée



Même s'il est trop tôt pour en tirer des conclusions, les relevés scrupuleux de Serge Mangeard de Bertrou, laisse apparaître une diminution des précipitations depuis 2014 et particulièrement cette année au mois de septembre Les pics de chaleur de cet été ont été particulièrement importants et les cultures ont beaucoup souffert.



Graphiques de précipitations sur les 5 dernières années.

## Travaux dans la commune

### Changement des chaudières

- A la salle des fêtes
- A la Mairie (Mairie et école)

### La Salereine

Réfection du radier, initiée par le département après détournement du lit de la rivière.





*1 jardinière au pont de la Salereine jetée dans l'eau - Eté 2018*



*Vols de plaques et plantes au cimetière Année 2018*



*Déco de NOEL volée sur la fenêtre de la Mairie - Fin 2017*



*Dépôt sauvage à l'entrée d'un chemin Printemps 2018*

## *...incivisme...*

Bien loin encore des voitures brûlées dans les cités mais que dire de ces actes d'incivisme commis dans la commune par des individus supposés responsables ?

Nous parlons ici des décharges sauvages, des vols de fleurs et de décors de NOEL, des actes de vandalisme au terrain de tennis, des propriétaires de chiens qui laissent leurs animaux déféquer n'importe où, et - ce qui est le plus choquant - de la recrudescence des vols de plantes et plaques au cimetière : cet endroit est un lieu de recueillement dans lequel il convient de se soumettre à certaines règles dont celle du RESPECT des sépultures. Il est inadmissible que l'on puisse dérober quoi que ce soit déposé sur les tombes par les familles qui sont dans la douleur et qui, tout simplement, veulent par ce geste marquer une preuve d'amour envers leurs chers disparus.

Le travail de l'employé communal n'est pas non plus de ramasser les sacs poubelles abandonnés et les crottes de chiens.

Nous déplorons tous ces actes et devons les combattre.

... Quand les égoïsmes personnels prennent le pas sur le civisme nous pouvons nous demander si la sécheresse des cœurs n'est pas encore plus importante que celle qui sévit dans la nature...

Que chacun veuille bien respecter les lieux, les hommes et leur travail... notre village n'en sera que plus agréable à parcourir.

A bon entendre...



*Vol d'un sapin à l'entrée de la salle des fêtes Fin 2017*



*Encombrants devant les containers Novembre 2018*



*Déjections canines secteur épicerie Octobre 2018*



*Local terrain de tennis - 2015*



*Graffitis local terrain de tennis Eté 2015*

## Démarches administratives

L'espace Particuliers du site «[Service-public.fr](http://Service-public.fr)» vous apporte tous les renseignements pour vous guider dans vos droits et démarches administratives.

Il vous offre la possibilité de télécharger les formulaires officiels et constamment à jour.

Liste non exhaustive :

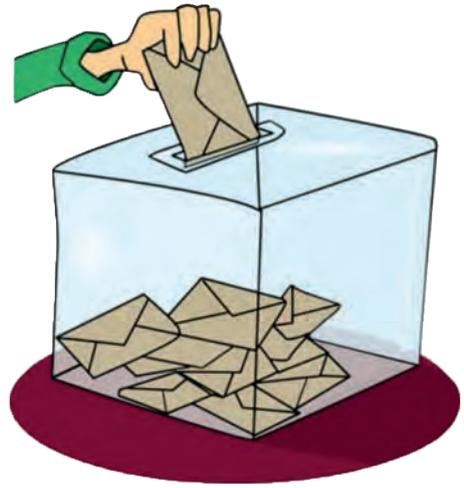


PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
<b>Extrait de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance Ou en ligne : <a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a>	Nom, prénoms et la date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour un retour par voie postale
<b>Extrait de mariage</b>	Mairie du lieu de mariage Ou en ligne : <a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a>	Nom, prénoms et date du mariage	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour un retour par voie postale
<b>Extrait de décès</b>	Mairie du lieu de décès Ou en ligne : <a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a>	Nom, prénom du défunt et date de décès	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour un retour par voie postale
<b>Carte d'électeur</b>	Mairie du domicile	carte nationale d'identité en cours de validité + 1 facture moins de 3 mois	Inscription en mairie jusqu'au 30 mars 2019 pour les élections européennes. Inscription d'office pour les jeunes de 18 ans
<b>Livret de famille (duplicata)</b>	Mairie du domicile	Date et lieu de mariage, état civil des conjoints, prénoms, date et lieu de naissance des enfants	En cas de perte, vol, divorce ou séparation.
<b>Carte nationale d'identité</b>  <b>Validité : 15 ans pour les majeurs 10 ans pour les mineurs</b>	Mairies habilitées (Léré ou Cosne/Loire par exemple)	Carte d'identité : original + photocopie 1 photo d'identité récente et conforme aux normes Justificatif de domicile : original + photocopie Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet) Acte de naissance pour les 1 <sup>ères</sup> demandes ou si la CNI est périmée depuis + de 5 ans	Pré-demande en ligne possible en cliquant sur le lien : <a href="https://predemande-cni.ants.gouv.fr">https://predemande-cni.ants.gouv.fr</a>  coût : 25 € en timbre fiscal seulement en cas de perte ou vol.
<b>Passeport biométrique</b>  <b>Validité : 10 ans</b>	Mairies habilitées (Léré ou Cosne/Loire par exemple)	Carte d'identité : original + photocopie Une photo d'identité récente et conforme aux normes Justificatif du domicile : original + photocopie Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)	Pré-demande en ligne possible en cliquant sur le lien : <a href="https://predemande-cni.ants.gouv.fr">https://predemande-cni.ants.gouv.fr</a>  Coût : en timbre fiscal : 86 € pour les majeurs 17 € entre 0 et 14 ans 42 € entre 15 et 17 ans achat en ligne possible : <a href="https://timbres.impots.gouv.fr">https://timbres.impots.gouv.fr</a>
<b>Recensement militaire</b>	Mairie du domicile	Carte d'identité en cours de validité du recensé, Livret de famille des parents	Recensement des garçons et des filles à 16 ans.
<b>Casier judiciaire (bulletin n°3)</b>	Casier Judiciaire National 107, rue du Landreau 44079 NANTES Cedex 3	État civil, adresse et mode de retour souhaité à renseigner	Demande en ligne possible : <a href="https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr">https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr</a> Ou à l'adresse ci-contre à l'aide d'un formulaire (en ligne)



TAXE DE  
SÉJOUR  
[www.taxesejour.fr](http://www.taxesejour.fr)

## TEXTES À VENIR ?....



# Adresses Utiles

• **Mairie**..... Tél. : 02.48.73.74.55  
..... Fax : 02.48.73.84.84

*E Mail : mairie.subligny@wanadoo.fr*

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
de 08H30 à 12H00 et samedi de 08H00 à 12H00

**Page Facebook** : Subligny En Pays-Fort

• **Ecole Primaire** : .....02.48.73.85.15

• **Salle des Fêtes** .....02.48.73.75.79

• **Chambres d'Hôtes**

Dorothee MALINGE .....02.48.73.70.49

• **Gîtes Ruraux**

Mme FOREST Daniel.....02.48.73.76.33

Mme M. RABINEAU

Champ de la Croix .....02.48.73.71.92

• **Assistants Maternelles Agréées**

Sylvie CHOLLET .....09.82.59.51.63

Alexandra FOREST .....02.48.73.74.98

Florence LASNIER.....02.48.73.79.01

Nathalie MALETA.....02.48.73.78.84

• **Épicerie** (lundi, mercredi, jeudi, samedi : matin)

Cathy FOVET/Olivier DIERS .....02.48.73.85.17

• **Bar-restaurant-multiservices « Le St Romble »**

Pascal NIVELLE .....02.36.51.06.19

• **Huilerie-Cidrerie**

Mickaël LEGER, chez Maurice NAUDET...06.98.24.38.62

• **Boucher Ambulant** (devant épicerie)

M.CHEVREAU - Ménetou Râtel ...02.48.79.32.68

Le mercredi de 10H à 12H - le samedi sur commande

• **Poissonnier Ambulant**

Le jeudi vers 12H au Bourg .....06.66.94.89.22

• **Electricité – Plomberie**

BOUTON Yves .....02.48.73.72.20

• **Entreprise de Maçonnerie**

SARL M.H.A- Route de Cosne .....02.48.73.82.95

• **Plaquiste/Isolation RGE**

PHILIPPENTREPRISE- Les Billeries..06.74.58.65.35

• **Peinture – Déco – Double vitrage**

Gérard AUDRY .....02.48.73.81.32

• **Menuiserie – Ebénisterie**

Michel LASNIER .....02.48.73.79.01

• **Chaudronnerie/Serrurerie et divers**

Philippe GUILLOT .....02.48.58.75.08

• **Centre Equestre/ Gîte d'enfants**

Moulin de Tirepeine .....02.48.73.87.25

• **Poterie « Le Chat Pot Thé »**

Corinne SAINT-MLEUX.....02.48.73.86.31

• **Poterie - Sculpture**

Bernard THIMONNIER .....02.48.73.49.82

• **Peinture huile – Aquarelle**

Denise MATTLER-PEAUMIER ...02.48.73.73.57

• **Spectacles art et nature-Théâtre du Vivant**

P. FISCHMANN- S. MORCET .....02.48.73.84.09

• **Vente de viande fermière BIO**

GAEC BORNE- Le Rosay.....02.48.73.64.54

\* **Numéro d'appel d'urgence européen : 112**

• **SAMU** .....15

• **Pompiers** .....18

• **Gendarmerie** ..... 17 ou 02.48.81.55.80

• **Médecins (liste ci-après non exhaustive)**

Dr COCK à Jars .....02.48.58.75.71

Dr DANANCHER à Vailly .....02.48.73.66.16

Dr CHIRITESCU-CRISAN à Vailly ..02.48.73.87.70

Dr POPOTTE à Savigny .....02.48.72.40.44

**Maison Médicale à Sancerre** : Docteurs : De Rancourt,  
Coquery-Lauverjat, Huicq (Mme et M.) ..02.48.78.00.00

• **Pharmacies**

Vailly .....02.48.73.70.41

Savigny .....02.48.72.14.15

• **Vétérinaires**

Dr de MONTABERT à Vailly. ....02.48.73.73.03

Dr LACOUTURE à Saint-Satur ....02.48.54.10.46

Dr WERTHMANN à Saint-Satur ...02.48.54.01.02

• **Infirmières**

Cabinet Léré .....02.48.72.50.29

Cabinet Savigny .....02.48.72.17.60

Cabinet Vailly .....06.70.59.43.31

Cabinet Boulleret .....02.48.72.31.77

Cabinet Saint-Satur .....06.11.29.75.42

• **Pédicures – Podologues**

M. JACQUET

et Mlle HECQUET à Savigny .....02.48.72.58.03

• **Hôpitaux**

Sancerre.....02.48.78.52.00

Cosne/Loire.....03.86.26.54.54

• **Clinique**

Le Nohain – Cosne/Loire.....03.86.28.60.00

• **Ambulances**

MILLERIOUX.....02.48.72.14.47

Ambulances de Vailly.....02.48.73.78.20

• **Taxis**

MILLERIOUX.....02.48.72.14.47

GAURIAT ..... 02.48.73.87.87

SOURY .....02.48.73.78.20

LUTHON Myriam .....06.79.37.60.82

• **Pompes Funèbres**

FRELAT à Ste-Gemme .....02.48.79.31.42

GAUBIER à Cosne/L.....03.86.26.60.62

MOBASSER à Boulleret .....02.48.72.43.68

• **Déchetterie d'Assigny**

lundi, mercredi et samedi de 08h à 12h et de 14h à 17h

(19h l'été).....02.48.72.19.53

• **ORANGE**

Renseign. commerciaux particuliers .....10.14

« « professionnels .....10.16

Panne sur ligne particuliers .....10.13

« « « professionnels .....10.15

Internet particuliers .....39.00

« professionnels .....39.01

• **E.D.F.- dépannage**.....0810.333.018

• **S.A.U.R. Service des eaux** .....02.48.77.00.01



L'ECHO de SUBLIGNY - Siège : Mairie de SUBLIGNY - Responsable Publication : Yves BOUTON

Rédaction : Th. FREVILLE (sauf signatures mentionnées)

Composition informatique : Marie-France FOREST

Mise en page et impression : ICE.

Distribution gratuite à tous les foyers.

Crédit photos : Nous remercions tous les participants qui ont fourni les photos.